

**UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)**

**SESSION :** septembre 2016  
**ANNEE D'ETUDE :** LICENCE DROIT – 2<sup>ème</sup> ANNEE  
**DISCIPLINE :** DROIT CIVIL (équipe 1) / 2<sup>nd</sup> semestre  
**TITULAIRE DU COURS :** M. le professeur LEVENEUR

---

Les étudiants devront traiter au choix l'un des deux sujets suivants :  
(Document autorisé : Code civil)

**PREMIER SUJET :** Faut-il réformer le droit de la responsabilité civile ?

**SECOND SUJET :** Répondre aux questions posées à propos du cas pratique suivant :

A l'occasion d'un déjeuner dominical, les époux Durand reçoivent les époux Pasquier. Mme Pasquier, légèrement indisposée, est bien déçue de ne pas avoir pu goûter au vin des Côtes de Beaune 1985 que M. Durand a servi. En revanche, son mari, ayant accumulé une expérience d'œnologue du dimanche durant ses 73 années de vie bien remplies, l'a particulièrement apprécié puisque trois bouteilles furent bues au cours du déjeuner. Sitôt le déjeuner achevé, M. Durand propose à M. Pasquier de lui montrer l'avancement des travaux de sa cave. En effet, M. Durand s'est lancé dans un chantier de grande ampleur pour lequel il a fait appel à un professionnel du bâtiment : M. Béton. Ces travaux consistent dans la réfection de la voûte de la cave et de la partie du sol du rez-de-chaussée située au-dessus. M. Béton a déjà procédé à l'enlèvement de la voûte et du plancher qu'elle supportait, et pour éviter de laisser un trou béant, il a placé provisoirement une plaque de placoplatre, matériau habituellement utilisé pour des plafonds ou des cloisons, en attendant la pose du nouveau sol. M. Durand est très fier de ces travaux en cours et, tout à ses explications, oublie d'indiquer à M. Pasquier la dangerosité des lieux. M. Pasquier, assez euphorique, déambule au rez-de-chaussée jusqu'au moment où il passe au travers de la plaque de placoplatre qui n'a pas supporté son poids : il tombe dans la cave et se blesse à la cheville.

M. Pasquier décide alors de se rendre à l'hôpital. Son état lui interdisant de conduire lui-même la voiture dont il est propriétaire, il en confie les clés à son épouse. Au sortir d'un virage Mme Pasquier, qui, pressée par l'urgence de la situation, conduit plus rapidement que de raison, ne peut éviter de percuter l'arrière de la voiture de M. Lautour qui venait lui-même d'entrer en collision avec le véhicule conduit par M. Carton alors que ce dernier tentait de dépasser la voiture conduite par M. Dangereux qui, roulant en faisant des écarts importants, gênait la circulation. Mme Pasquier et son mari ne sortent pas davantage indemnes de l'accident que la voiture de ce dernier. Celle-ci a subi des dommages conséquents chiffrés à 5.000 euros tandis que Mme Pasquier se retrouve avec une jambe cassée. M. Pasquier, de son côté, a vu ses lunettes de vision brisées lors du choc alors qu'il venait de se les faire prescrire